

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 Juin 2012

L'an 2012 et le 25 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUPUY Jean-Pierre Maire

Présents : M. DUPUY Jean-Pierre, Maire, Mmes : CHANNAUX Rose-Marie, CREVISY Anne-Françoise, SMANIOTTO Annie, MM : BAUDHOIN Olivier, BRUNOT Hervé, DUPUY Jean-François, HABEMONT Claude, MARIET Sylvain, SCHERTENLEIB David TOUSSAINT Emmanuel,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 14/06/2012

Date d'affichage : 14/06/2012

A été nommée secrétaire : Mme CREVISY Anne-Françoise

Le compte rendu de la réunion du 16 avril 2012 est approuvé à l'unanimité

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2012-39 REPAS DU 14 JUILLET
2012-40 SUBVENTION AU SOUVENIR FRANCAIS COMITE DE VAL DE MEUSE
2012-41 ADHESION AU REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE
2012-42 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011
2012-43 AVENANT N° 2 AU BAIL DE LOCATION DDES PATIS COMMUNAUX
2012-44 AVENANT N°1 AU BAIL DE LOCATION AMIABLE DU DROIT DE CHASSE DANS LA FORET COMMUNALE DE SAULXURES
2012-45 PLAN D'AIDES A L'ASSOCIATION FONCIERE DE SAULXURES
2012-46 BRUIT DANS LES PROPRIETES PRIVEES
2012-47 CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE DES PARCELLES COMMUNALES ZK 10 et 12
2012-48 CONVENTION D'ACCUEIL DES ANIMAUX ERRANTS

Monsieur MILLE Joël présente son projet de création de site internet de Saulxures

REPAS DU 14 JUILLET - réf : 2012-39

Le Maire expose les 3 devis des traiteurs concernant le repas du 14 juillet 2012

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le devis du Café Restaurant "Chez Céline" 52140 SARREY pour le repas du 14 juillet au tarif de 10,50 € par personne

Le conseil municipal, décide de fixer les tarifs suivants :

- pour les habitants de Saulxures : 5 € par personne
- pour les personnes extérieures : 12 € par personne
- pour les enfants jusqu'à 12 ans : gratuit

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTION AU SOUVENIR FRANCAIS COMITE DE VAL DE MEUSE - réf : 2012-40

Le Maire donne lecture du courrier du Souvenir Français de Val de Meuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 25 € au Souvenir Français Comité de Val de Meuse pour l'année 2012.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ADHESION AU REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE - réf : 2012-41

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au régime d'assurance chômage pour l'ensemble de ses agents non titulaires ou non statutaires à compter de 2012.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011 - réf : 2012-42

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2011 comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé	1068	7 790.71 €
- Excédent antérieur reporté	002	16 607.50 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

AVENANT N° 2 AU BAIL DE LOCATION DDES PATIS COMMUNAUX - réf : 2012-43

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant n° 2 au bail des pâtis communaux pour la période 2006-2014 ci-joint en annexe
- autorise le Maire à signer tout document y afférent

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

AVENANT N°1 AU BAIL DE LOCATION AMIABLE DU DROIT DE CHASSE DANS LA FORET COMMUNALE DE SAULXURES - réf : 2012-44

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant n° 1 au bail de location amiable du droit de chasse dans la forêt communale de Saulxures ci-joint en annexe
- autorise le Maire à signer tout document y afférent

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

PLAN D'AIDES A L'ASSOCIATION FONCIERE DE SAULXURES - réf : 2012-45

Le Maire donne lecture du courrier du Président de l'association foncière de Saulxures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accorder à l'association foncière de Saulxures
 - une subvention communale d'un montant de 30 % du prix HT du devis pour le fauchage et le débroussaillage, et ce, pour tous les chemins d'AF
 - une subvention communale d'un montant de 20 % du prix HT du devis pour les travaux d'entretien des chemins d'exploitation présentant un intérêt communal, à savoir :
 - chemins de ceinture (en périphérie du village) desservant les maisons d'habitation et / ou leur foncier contigu et les équipements collectifs
 - chemins des bois desservant les produits d'exploitation des coupes affouagères

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

BRUIT DANS LES PROPRIETES PRIVEES - réf : 2012-46

Le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral n° 3143 du 11 décembre 2008 relatif à la réglementation sur le bruit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande au maire de prendre un arrêté municipal modifiant l'article 10 de l'arrêté préfectoral n°3143 du 11 décembre 2008 relatif à la réglementation sur le bruit comme suit : Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- * les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h30
- * les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- * les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 2)

CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE DES PARCELLES COMMUNALES ZK 10 et 12 - réf : 2012-47

Le Maire donne lecture de la convention d'occupation à titre précaire et révocable établie entre la commune de Val de Meuse et Monsieur ou Madame Michel DUPUY.

Le Maire expose la demande de Monsieur et Madame Michel DUPUY de n'utiliser plus que la parcelle ZK 10.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'établir une nouvelle convention d'occupation à titre précaire et révocable de la parcelle communale ZK 10 entre la commune de Saulxures et Monsieur et Madame Michel DUPUY

- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent

Le conseil municipal demande qu'un avis soit distribué aux habitants de Saulxures pour les informer que la parcelle communale ZK 12 est disponible, afin que les personnes intéressées pour utiliser gracieusement cette parcelle en jardin potager se fassent connaître en mairie.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION D'ACCUEIL DES ANIMAUX ERRANTS - réf : 2012-48

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de passer une convention d'accueil des animaux errants avec la clinique vétérinaire du Forum 52140

MONTIGNY LE ROI

- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Devant de porte

Le conseil municipal demande aux administrés de bien vouloir respecter les limites de chaque devant de porte et de ne pas déposer d'objets ou poubelles sur les parties voisines.

Demande de Mme BERNARD relatif à la pose d'un grillage

Le conseil municipal informe Mme BERNARD qu'aucune déclaration de travaux n'est nécessaire pour la pose d'un grillage.

Fête patronale de Saulxures

Le Maire expose le courrier d'un forain se proposant de venir en 2013.

Le conseil municipal fixe la date de la fête patronale de Saulxures au 28 avril 2013, soit le dernier dimanche du mois d'avril.

Arbre devant chez M. MONTEIRO Teddy

Le conseil municipal autorise Monsieur MONTEIRO Teddy de couper l'arbre, sans endommager le trottoir, qui se situe devant chez lui, afin qu'il puisse garer sa voiture sans aucune gêne pour les autres usagers de la route.

Toiture de l'église

Le conseil municipal décide la réfection des tuiles tombées de la toiture de l'église et demande au Maire de faire effectuer les travaux.

Réfection de la porte du garage attenant à la mairie

Le conseil municipal décide de faire une journée bénévolat pour effectuer les travaux de réfection de la porte du garage attenant à la mairie.

Projet éolien

Le Maire rappelle que VEOLIA n'a pas pu assister à la réunion du conseil de ce jour.

Le Maire invite le conseil municipal à la réunion de travail le jeudi 28 juin à 19h00 à Saulxures avec la société ALSTOM.

Cérémonie du 14 septembre

Le Maire rappelle que la cérémonie du 14 septembre sera célébrée par un dépôt de gerbe, suivi d'un vin d'honneur

Lieu dit "La Source"

Le conseil municipal rappelle que les administrés ne peuvent déposer que de la terre au lieu dit "La Source". Pas de cailloux, ni de branchages.

Circulation devant l'école

Le conseil municipal demande que des panneaux soient installés autour de l'école, afin de limiter la vitesse à ces abords.

Le conseil municipal charge le Maire d'effectuer la demande auprès du Pôle technique du Conseil Général à Montigny.

Visite de M. CHATEL

Le conseil municipal demande à ce qu'il soit averti lors de visite de futurs candidats aux diverses élections, afin que la commune soit représentée en cas d'absence du Maire ou du 1er Adjoint.

En mairie, le 28/06/2012
Le Maire
Jean-Pierre DUPUY